

*Langues officielles*

les deux langues aux jeunes à travers le Canada, et d'ici 5 ans, le Canada sera une nation bilingue. C'est tout ce que j'ai à dire, monsieur l'Orateur.

● (1430)

*[Traduction]*

**M. Murta:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet du contrôle des importations de bœuf et de porc qui a été imposé par le gouvernement des États-Unis il y a quelques jours. Voici pourquoi j'invoque le Règlement. La situation ainsi créée pourrait être très grave à court terme dans le cas du porc et à long terme dans celui du bœuf. Nos ventes pourraient subir une diminution de l'ordre de 100 millions de dollars. Je crois que dans une grande mesure, c'est le gouvernement qui a provoqué cette situation par ses maladresses et sa mauvaise gestion...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député aurait-il l'obligeance d'en venir à la raison de son intervention.

**M. Murta:** La voici. Le ministre a dit qu'il ferait à la Chambre une déclaration où il annoncerait à la population canadienne ce que le gouvernement compte faire. Même si des représentants du gouvernement doivent rencontrer sous peu des fonctionnaires américains, je continue à croire qu'il incombe au ministre de l'Agriculture de fournir des explications à la population, afin que nous sachions ce que le gouvernement fait, s'il fait quelque chose.

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**M. Jarvis:** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Hier, en réponse à une question de mon collègue le député d'Edmonton-Strathcona, à propos de la conférence mondiale sur l'alimentation qui s'est tenue à Rome, le ministre de l'Agriculture a répondu comme en témoigne le hansard à la page 1496:

Je ferai une déclaration plus détaillée demain, et j'espère à cette occasion répondre plus en détail à certaines de ces questions.

Cette déclaration confirme mon idée: le ministre nous avait promis de faire une déclaration circonstanciée au sujet de la conférence mondiale sur l'alimentation aujourd'hui au plus tard. Je comprends bien qu'il soit très difficile pour le ministre d'essayer de faire une déclaration qui puisse raffermir la confiance dans le gouvernement, mais ce n'est pas là ma question de privilège. La voici: hier à la Chambre, le ministre nous a assuré sans équivoque qu'il ferait une déclaration aujourd'hui, mais il ne l'a pas fait.

**M. Whelan:** Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai dit cela hier, je ne savais pas que mon collègue, le président du

[M. Caouette (Témiscamingue).]

Conseil du Trésor, avait pris des dispositions pour faire une déclaration aujourd'hui; je me suis donc dit que je ferais la mienne demain; c'est ce que je compte faire plutôt que de faire perdre du temps à la Chambre aujourd'hui.

**Des voix:** Oh, oh.

**M. l'Orateur:** Le député de Greenwood veut-il intervenir au sujet de ce même rappel au Règlement?

**M. Brewin:** Oui, Monsieur l'Orateur. Je suis d'accord avec le représentant de Perth-Wilmot (M. Jarvis). Le ministre a bien dit qu'il allait faire une déclaration sur un sujet extrêmement important, et je me demande ce qui l'en empêche.

\* \* \*

**LES TRANSPORTS****DEMANDE DE RÉOUVERTURE DE LA VOIE MARITIME, DE CONCERT AVEC LES AUTORITÉS AMÉRICAINES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

**M. Tom Cossitt (Leeds):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement pour demander au leader du gouvernement à la Chambre de présenter une motion qui se passe de commentaires et qui devrait recueillir l'approbation de tous les partis à la Chambre. Je demande donc la permission de présenter, avec l'appui du député de Grenville-Carleton (M. Baker) la motion suivante:

Étant donné la très grave situation engendrée par l'obstruction de la Voie maritime du Saint-Laurent par le naufrage, ce matin, du cargo canadien *Roy A. Jodrey* dans les eaux américaines, au large de l'île Wellesey à l'ouest de Brockville (Ontario), la Chambre enjoint le ministre des Transports d'offrir immédiatement son entière collaboration aux autorités américaines en prenant toutes les dispositions nécessaires pour rouvrir le canal à la navigation, et le prie de dire à la Chambre quand on prévoit rétablir la navigation dans la Voie maritime d'après les renseignements les plus récents qu'il possède.

**M. l'Orateur:** Avant de mettre aux voix la motion présentée aux termes de l'article 43 du Règlement, je voudrais dire que le rappel au Règlement du député de Lisgar et appuyé dans une certaine mesure par la prétendue question de privilège du député de Perth-Wilmot, n'est bien entendu pas valable; le ministre, si ma mémoire est fidèle, a signalé hier qu'il espérait pouvoir faire une déclaration aujourd'hui. On peut faire des remarques sur la déclaration du ministre, mais rien n'oblige ce dernier à faire une déclaration. Je ne peux donc accepter que l'argument du député constitue soit une question de privilège soit un rappel au Règlement.

Cette motion ayant été proposée par le député de Leeds en vertu de l'article 43, elle nécessite le consentement unanime de la Chambre pour être débattue. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.